

QUELSQUES RÉALISATIONS...



Source : www.atoutsdemeure.com

27 janvier et 1^{er} février 9h30 - 17h30

56 avenue Roger Salengro
Salle Bretesche
62051 St Laurent Blangy cedex

contact :

Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33
vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise.

Par exemple, une entreprise, dont le dirigeant unique suit en 2020 10 heures de formation, pourra déduire en 2021 un crédit d'impôt de 101 €,5 € = 10 x 10,15 € (Smic en vigueur en 2020).

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 7 janvier 2022.

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION

Home staging, valoriser vos hébergements à la ferme : meubles de tourisme, chambres d'hôtes

27 janvier et 1^{er} février 2022 9h30 - 17h30

1^{er} jour - St Laurent Blangy

2^e jour - chez un participant volontaire de la formation

www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr





■ Objectifs

- ❖ Connaître les attentes de confort et d'esthétisme des clients
- ❖ Apprendre à repérer et à mettre en valeur les atouts de son bâtiment
- ❖ Proposer une décoration harmonieuse et attractive
- ❖ Se démarquer des concurrents pour séduire le client



■ Public

❖ Agriculteurs proposant un hébergement touristique à la ferme ou en projet.



■ Tarif*

❖ **140€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).

❖ **420€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole? Une part des frais d'inscription peut être prise en charge par le FAFSEA.



■ Intervenant

❖ Johanne OLIVIER - Décoratrice d'intérieur
Société Atouts Demeure

Les +

*Coaching individuel
Réalisation d'un plan, chacun réfléchit
sur le style d'ambiance qu'il souhaite*

*Repas en supplément



■ Programme

- ❖ Etre capable de connaître le style et l'ambiance à créer pour répondre aux besoins de sa clientèle
 - En fonction du lieu géographique, quelle clientèle vient sur ma ferme et quels sont ses besoins : recherche d'un lieu atypique, authentique, un certain niveau de confort, certains services....
- ❖ Etre capable de connaître les nouvelles tendances en termes de couleurs et de matériaux employés
 - Les deux familles de couleurs principales : les teintes chaudes et froides.
 - Travailler les couleurs afin de déterminer les espaces, créer des atmosphères différentes.
 - Quelques règles en colorisme.
 - Les différentes peintures murales. Comment restaurer un mur abîmé.
 - Les différents sols : carrelage, parquet, lino ou sol vinyle, les bétons.
- ❖ Etre capable de maîtriser l'occupation de l'espace
 - Définir son espace : travailler et équilibrer les volumes; créer un sens de circulation dans l'agencement de vos pièces; occuper l'espace tout en laissant aéré.
 - Définir les univers : tapis, lustres, plafond tendu...
- ❖ Etre capable de moderniser ses meubles et de créer le charme par la décoration
 - Relooking des meubles : «customisation», les éléments de décoration, les éléments correcteurs, les bases de la décoration.
 - Les accessoires, quelques éléments indispensables pour une décoration aboutie.

Réponse impérative
avant le 7 janvier

HOME STAGING, VALORISER VOS HEBERGEMENTS À LA FERME

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

N° SIRET :

Nom de l'exploitation : Date et lieu de naissance :

Eligible VIVEA Salarié agricole Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

140€ pour les cotisants VIVEA 420€ pour les non cotisants VIVEA

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).